



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/11

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** MC-RIM PW 201

· **Code du produit** 617

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

*Truelle à béton
Mortier prêt à l'emploi*

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :** MC-BAUCHEMIE Müller MC-Chimie SARL
Am Kruppwald 2-8 8 Avenue Marchande
D-46238 Bottrop F-57520 Grosbliederstroff
Tel.: +49(0)2041 101-0 Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax.: +49(0)2041 101-400 Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 1)

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Danger

- Mentions de danger

Ciment Portland (pauvre en chromate)

schiste bitumineux brûlé

Poussière de combustion, ciment portland

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:

Non applicable.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

· vPvB:

Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description :

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-70%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment Portland (pauvre en chromate) Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥20-≤30%
CAS: 93685-99-5 Reg.nr.: 01-2119703178-42-0000	schiste bitumineux brûlé STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	≥3-<10%
CAS: 68475-76-3 EINECS: 270-659-9	Poussière de combustion, ciment portland Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥1-<1,5%

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Recourir à un traitement médical

· après ingestion :

Rincer la bouche

Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Non nécessaire.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Recueillir par moyen mécanique.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Eviter la formation de poussière.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :** *non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** *Tenir les emballages hermétiquement fermés*
- **Classe de stockage :** *13*

FR

(suite page 5)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 14808-60-7 Sable de quartz

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
pour la fraction alvéolaire

· DNEL

CAS: 65997-15-1 Ciment Portland (pauvre en chromate)

Inhalatoire DNEL 1 mg/m³ (ArL)

CAS: 93685-99-5 schiste bitumineux brûlé

Inhalatoire DNEL 0,233 mg/m³ (ArL)

· PNEC

CAS: 93685-99-5 schiste bitumineux brûlé

PNEC 100 mg/l (BEL)
0,002 mg/l (Mew)
0,02 mg/l (Eau douce)

· Indications complémentaires

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Wear respiratory protection in case of insufficient ventilation.
The selection of respirators (EN 14387) must be based on the known or anticipated exposure concentrations, the hazards of the product and the occupational exposure limits (section 8.1) of the respirator in question.
Particle filter PP1: Inert substance; P2, P3: Hazardous substances
Provide adequate ventilation. This can be achieved by local exhaust ventilation or general exhaust ventilation.
(EN 689 - Methods for determining inhalation exposure)
This applies especially at the mixing or stirring place.
If this is not sufficient to keep the concentration below the occupational exposure limit, provide respiratory protection.

· Protection des mains :

Gants de protection.

(suite page 6)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

- (suite de la page 5)
- Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
Gants en tissu épais
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
 - **Protection des yeux/du visage**
Lunettes de protection.
 - **Protection du corps :**
Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur :** gris
- **Odeur :** inodore
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 2230 °C (CAS: 14808-60-7 Sable de quartz)
- **Point d'éclair :** non applicable
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité :**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **dynamique :** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau :** insoluble
- **Pression de vapeur à 1732 °C:** 13,5 hPa (CAS: 14808-60-7 Sable de quartz)
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 2,73 g/cm³
- **Caractéristiques des particules** Voir point 3.
- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme :** poudre
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 6)

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	<i>néant</i>
· Gaz inflammables	<i>néant</i>
· Aérosols	<i>néant</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>néant</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	<i>Pas de décomposition en cas d'usage conforme.</i>
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	<i>Aucune réaction dangereuse connue</i>
· 10.4 Conditions à éviter	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
· 10.5 Matières incompatibles:	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	<i>Pas de produits de décomposition dangereux connus</i>

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	<i>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</i>

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 65997-15-1 Ciment Portland (pauvre en chromate)

Dermique LD50 2000 mg/kg (Kaninchen)

Inhalatoire LC50/4 h 5 mg/l (Ratte)

CAS: 93685-99-5 schiste bitumineux brûlé

Oral LD50 >2000 mg/kg (Ratte)

Inhalatoire LOAEL 0,000699 mg/l (ArL)

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

· des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 93685-99-5 schiste bitumineux brûlé

EC50/72h 82,7 mg/l (Selenastrum capricornutum)

LC50/96h >100 mg/l (Fisch)

EC50/48h >100 mg/l (Daphnia magna)

NOEC >100 mg/l (Fisch)

(suite page 9)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 8)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 01 00	béton, briques, tuiles et céramiques
17 01 01	béton
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 9)

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 11/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 12.04.2025

Révision: 12.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-RIM PW 201

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Service établissant la fiche technique :** Département sécurité
- **Date de la version précédente:** 14.10.2021
- **Numéro de la version précédente:** 43
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR